

donné le rythme du développement et de l'extraction des ressources, les terres restantes sont soumises à d'énormes pressions qui font qu'elles seront sous peu toutes altérées à moins qu'on n'agisse rapidement.

C'est ainsi que, d'après Environnement Canada, la forêt côtière de peuplements mûrs de la Colombie-Britannique, qui n'est pas protégée, sera disparue dans 16 ans.¹³ Mais l'urgence de protéger des échantillons représentatifs de cet écosystème est encore plus grande que cet énoncé ne le laisse entendre. Cela tient au fait que de nombreux écologistes de la forêt estiment qu'il faut conserver des étendues importantes de peuplements mûrs pour garantir le renouvellement d'une forêt ombrophile.¹⁴ Sur l'Île de Vancouver, où les anciennes forêts ont été réduites de moitié depuis 1954, un tiers des blocs contigus de forêts anciennes restantes doit être exploité ou ouvert à la pénétration routière d'ici la fin de 1992 et les deux autres tiers d'ici 1995-96.¹⁵ Quand on tient compte du taux actuel d'exploitation forestière et de fragmentation de l'écosystème intact, si le réseau de protection n'est pas achevé pour cette région biologique de la forêt ombrophile au cours des trois à cinq années à venir, il ne sera plus possible de le faire par la suite. Cela s'applique également à de nombreuses autres régions paysagères du sud du Canada. Il est donc urgent d'achever rapidement notre réseau de régions sauvages.

117	Autres (résidus miniers, déchets de bois, etc.)
2 102 329	TOTAL
2 413 440	SUPERFICIE TOTALE DES 10 PROVINCES
27,1%	POURCENTAGE MINIMUM DES TERRES CONSACRÉES AU DÉVELOPPEMENT OU À L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES RESSOURCES

Source : Fonds mondial pour la nature (Canada)

LE TEMPS PASSE VITE

Ce qui veut dire que dans le sud du Canada en particulier, l'objectif minimum de 12 p. 100 de zones sauvages doit être atteint en utilisant uniquement les 40 p. 100 de terres intactes et souvent uniquement les 20 p. 100 de celles-ci qui sont les plus intactes et non touchées.